

Mairie de Gouhenans  
7 rue de la mairie  
70110 GOUHENANS

**De la commune de Gouhenans**  
**Séance du 4 septembre 2020**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Absents	

Convocation du : 25/08/2020

Affichée le : 08/09/2020

L'an deux mil vingt, le quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Jean-Marie RONDEY, Maire.

Etaient présents :

Mmes Véronique GACK – Cindy HAIMEZ – Sylvie KLINKAS – Aude MARTIN-SIEGER

MM Michel CLEMENT – Hervé CORDIER – Raymond DEMOULIN - Jean-François LAVALETTE – Jean-Louis PETITGIRARD – Michel POUTHIER – Jean-Marie RONDEY

Etaient absents :

MME GACK a été nommé (e) secrétaire

### **DELIBERATION N° 31**

Objet : Extension du réseau électrique concédé (A7859)

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension de réseau concédé d'électricité pour une maison existante rue de la saline qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L 332-8 du Code l'Urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Haute-Saône (SIED70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par le SIED 70 prévoit :

L'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 80 mètres ;

La réalisation d'un génie civil de télécommunications composé de 2 chambres de tirage et d'environ 160 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain de la parcelle au réseau filaire.

Monsieur le maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 55 % du montant des travaux d'extension du réseau électrique.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DEMANDE** au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté par le maire ;
- 2) **DEMANDE** que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par M CIRILLO en application des dispositions de l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme.

- 3) **PREND ACTE** qu'une opération de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité sera nécessaire à plus ou moins longue échéance.

**DELIBERATION N° 32**

**Objet** : Désignation des délégués auprès de l'association foncière de remembrement de Gouhenans

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation de 3 délégués auprès de l'association foncière de remembrement de Gouhenans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Raymond DEMOULIN

Michel POUTHIER

Jean-Louis PETITGIRARD

**DELIBERATION N° 33**

**Objet** : Demandes de participation financière

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de deux demandes de participation financières :

Les bleuets de France

Le comité de soutien aux services publics

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la somme de 50 € à chaque demandeur.

**DELIBERATION N° 34**

**Objet** : Travaux de voirie – Choix de l'entreprise

Monsieur le maire présente au conseil municipal 2 devis pour la réalisation des travaux de voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Vaugier de Vellechevreux pour un montant HT de 21 517.50 €

**DELIBERATION N° 35**

**Objet** : Bonus vélo

Afin que les particuliers se portant acquéreurs d'un vélo électrique, puissent bénéficier du bonus vélo proposé par le ministère de l'écologie, ils doivent en parallèle être bénéficiaire d'une participation financière d'une collectivité locale.

En ce sens, la commune décide de verser une aide de 50 € aux habitants de la commune, concernés par ce bonus, sur présentation de la facture d'achat.

Ne seront concernés que les foyers non imposables sur le revenu, sur présentation de l'avis de non-imposition en vigueur.

**DELIBERATION N° 36**

**Objet** : Budget assainissement – Décision modificative n°1

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à un virement de crédit, afin de régler des pénalités de retard de paiement (EDF), comme suit :

Compte 6061 Fournitures non stockables - 50.00 €  
 Compte 658 Charges diverses + 50.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

### DELIBERATION N° 37

**Objet** : Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder au renouvellement des 12 membres de la commission communale des impôts directs, et indique qu'il convient de proposer une liste de 24 personnes au service des impôts de Lure, pour le choix des 12 membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la liste ci-joint annexée.

Commune de Gouhenans

Annexe à la délibération n° 2020-37

1	M.	GAYES	Denis		LE VAL DE GOUHENANS
2	M.	DEMOULIN	Raymond	29/12/1949	5 rue des champs Vuillemey
3	M.	POUTHIER	Michel	28/07/1952	25 rue de la saline
4	M.	BOUCON	Daniel	02/01/1943	14 rue des Aynans
5	M.	BARRA	Marc	22/10/1948	3 rue de la mairie
6	M.	VIRON	Bruno	06/10/1966	LE VAL DE GOUHENANS
7	M.	BUHLER	Robert	08/10/1933	11 ter rue des Aynans
8	M.	PLAISANCE	Christian	30/10/1939	12 rue des Aynans
9	MME	POULAIN	Jessica	26/07/1978	11 rue des époisses
10	M.	LAVALETTE	Jean-François	02/10/1960	11 rue du mont
11	M.	CORDIER	Hervé	21/09/1963	4 rue de la mairie
12	M.	LYAUTEY	Dominique	23/03/1976	10 impasse Tamaleau
13	MME	KLINKAS	Sylvie	04/06/1967	22 rue de la saline
14	MME	MARTIN-SIEGER	Aude	18/08/1975	3 route de Lure
15	MME	GACK	Véronique	03/05/1971	19 rue des champs Vuillemey
16	MME	HAIMEZ	Cindy	01/01/1984	1 impasse de la maladère
17	M.	CLEMENT	Michel	05/03/1948	1 impasse Tamaleau
18	M.	PETITGIRARD	Jean-Louis	20/06/1957	10 rue de la saline
19	M.	REMOND	Gaël	17/09/1985	1 grande rue
20	M.	TAMET	Philippe	04/08/1966	5 rue de la mairie
21	M.	MOREL	Daniel	31/03/1953	8 rue de la mairie
22	M.	DIDIER	Gérard	24/02/1956	17 rue des Aynans
23	MME	DURAND	Marie	12/05/1980	2 rue des champs Vuillemey
24	M.	DIEUDONNE	Julien	15/08/1987	3 rue des remparts

### DELIBERATION N° 38

**Objet** : Commission Aide sociale

En l'absence de CCAS, Monsieur le maire propose la mise en place d'une commission Aide Sociale. Elle sera composée de deux membres, en plus de Monsieur le maire :

- Sylvie KLINKAS
- Aude MARTIN SIEGER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord

**Objet** : Extension du réseau électrique concédé (A7858)

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension de réseau concédé d'électricité pour un bâtiment communal projeté route de Lure.

Ces travaux sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Haute-Saône (SIED70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par le SIED70 pourront consister dans

- L'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 40 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public ;
- La réalisation d'un génie civil de télécommunications composé d'un regard et d'environ 20 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain de la parcelle au réseau filaire.

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 4) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par le maire ;
- 5) **DEMANDE au SIED70** la réalisation des travaux définis ci-dessus par le maire ;
- 6) **AUTORISE** le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération ;
- 7) **DEMANDE au SIED70** la réalisation du génie civil de communications électroniques, s'engage à prendre en charge la contribution financière demandée par le SIED70 et autorise le maire à signer la convention avec Orange ;
- 8) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires ;
- 9) **PREND ACTE** qu'une opération de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité sera nécessaire à plus ou moins longue échéance.

Séance du 4 septembre 2020  
Délibérations n° 31 à 39

Ont signé au registre les membres présents :

CLEMENT Michel	
CORDIER Hervé	
DEMOULIN Raymond	
GACK Véronique	
HAIMEZ Cindy	
KLINKAS Sylvie	
LAVALETTE Jean-François	
MARTIN-SIEGER Aude	
PETITGIRARD Jean-Louis	
POUTHIER Michel	
RONDEY Jean-Marie	